

Interpellation Jean Tschopp et consorts – Renforcer les enfants face aux abus (18_INT_247)

Texte déposé

Selon plusieurs enquêtes, l'âge moyen auquel les enfants seraient confrontés à des contenus pornographiques se situerait autour de 11 ans. Un tiers d'enfants de moins de 10 ans auraient déjà été confronté à des contenus pornographiques.¹ Cet âge a sensiblement diminué au cours des dernières années. Il est notamment lié à la multiplication des écrans dans l'environnement des enfants, dès leur plus jeune âge. Si un adulte, voire un adolescent, a tendance à visionner des contenus pornographiques avec plus de distance, il en va différemment d'un enfant. Les femmes (et certaines fois les hommes) y apparaissent souvent comme des objets sexuels. L'exposition des enfants à ces contenus pornographiques est une source de préoccupation pour les parents, souvent démunis pour aborder ces sujets en famille.

Encore illustré par le mouvement #metoo, le combat contre le viol et les agressions sexuelles, dont un nombre très préoccupant de femmes et aussi d'hommes sont victimes, est plus que jamais d'actualité.² Ce mouvement a mis en évidence la nécessité d'éduquer les enfants dès leur plus jeune âge à la détection et au signalement d'abus sexuels ou de risque d'abus.

Préoccupés par la confrontation d'enfants de plus en plus jeunes et nombreux à des contenus pornographiques et à leurs répercussions possibles, les député-e-s soussigné-e-s ont l'honneur d'adresser les questions suivantes au Conseil d'Etat qu'ils remercient d'ores et déjà pour ses réponses en consultation avec la Fondation PROFA et les milieux de la prévention :

1. Dès quel âge et de quelles manières les cours d'éducation sexuelle intègrent-ils la question de la pornographie ?
2. Comment les cours d'éducation sexuelle ou d'autres programmes enseignent-ils aux enfants dès leur plus jeune âge (dès la garderie) et les adolescents à détecter les situations d'abus sexuels ou risques d'abus et à les signaler ?
3. Quelles informations et conseils sont délivrés aux parents souhaitant mettre en place un contrôle parental ou un encadrement pour empêcher l'accès de leurs enfants à des contenus pornographiques ou du moins à le limiter autant que possible ? Où ces informations sont-elles accessibles ?
4. Des actions de prévention sont-elles envisagées en matière de contrôle parental ? Si oui, comment ? Et sinon, pourquoi ?

Souhaite développer.

*(Signé) Jean Tschopp
et 35 cosignataires*

¹ Voir notamment les études OpinionWay 2017 et 2015 pour le compte de l'association Ennoccence.

² Par ailleurs, une étude récente d'août 2018 conduite conjointement par le CHUV et les Universités de Lausanne et Zurich a montré que plus de 53 % des femmes et 23 % des hommes entre 24 et 26 ans avaient déjà eu une relation sexuelle sans en avoir envie.